



*Procès-Verbal du Comité Directeur
Lundi 6 juillet 2020 en visioconférence*

PV adopté le 10/08/2020.

Présents : DEFAYE Dominique - GALLO Gérard - GALVIN Thierry – HEBEL Jo - LARCHER Serge - MOREAU Jean-Pierre - SEGUREL Patricia - SIONNEAU Pierre - SOMMEREISEN Jean-Philippe.

Excusés : DUBOIS Corinne – ORRIERE Pierre - SEREX Francis - HUAULMÉ Alexis

Assistent : BURGUIN David - CHEVET Nathalie – GILET Danielle - HOUDBINE Michel - KNOCKAERT Jean-Christophe – LECOSSIER Jean-Noël - PICHON Stévan - SZWED-BOBET Laëtitia

Absent : MARCILLAT Bertrand

La réunion débute à 18h30, en visioconférence, sous la présidence de Serge LARCHER.

1. POINT SUR LA REPRISE DU HANDBALL

Quid du certificat médical obligatoire.

Les Fédérations de Handball, Volley et Basket ont envoyé un courrier au Conseil National de l'Ordre des Médecins, faisant valoir l'article spécifique sur la protection des licenciés.

Le CACI reste donc obligatoire.

Si les problèmes persistent avec le médecin traitant, il conviendra de contacter Dr Jean-Philippe SOMMEREISEN, médecin de Ligue, qui se chargera de contacter le médecin traitant.

Pour rappel, la licence 2019/2020 est valable jusqu'au 15/09/2020.

La Fédération a adressé à tous les Clubs une Circulaire sur la reprise de tous les handballs, sauf en compétition. Les entraînements, tournois, matchs amicaux peuvent dorénavant reprendre.

La possibilité d'aller au-delà de 10 personnes sur cette fin de saison est importante pour le renouvellement des licences 20/21.

Tous les gymnases ne sont pas encore ouverts. En 53, les salles sont toujours fermées, donc pas de reprise du handball, au vu de la recrudescence des cas de COVID-19.

Certaines salles sont fermées jusqu'au 1^{er} septembre.

Les fermetures de salle étaient dues aussi au personnel employé.

Notre fédération a mis beaucoup de règles en place pour respecter les gestes barrières.

Il convient de mettre en place un protocole d'utilisation de la salle avec la collectivité, pour pouvoir la ré-ouvrir aux Clubs.



Intervention de Jean-Philippe SOMMEREISEN :

L'exigence du CACI est fédérale, à juste titre médicalement parlant, et de façon dérogatoire à la loi.

Les risques de transmission, cardiaques, liés au confinement avec risque accrus de blessure... ont fait que la FFHB s'est positionnée très tôt.

Sur le plan de la communication la prise de décision n'a pas été clairement communiquée, ni accompagnée.

Certains médecins ont refusé les CACI, ne voulant pas être opposés à la loi (3 ans de validité d'un CM).

Certains syndicats médicaux sont allés jusqu'à utiliser des tracts estampillés « certifié à la con ».

La ligue des Pays de la Loire a été « moteur » dans la remontée des infos et des difficultés de terrain. En revanche, pas vraiment d'informations descendues en retour.

Jean-Philippe a sollicité la Commission Médicale Nationale pour disposer d'un document type, expliquant la position fédérale, a présenté aux médecins traitants refusant le CACI → il est toujours en attente de ce document... sujet épineux à la fédération !

Un courrier officiel adressé à l'Ordre des Médecins, a été envoyé, cosignée par les fédérations de basket, volley et handball. Or, ce n'était pas celui qui était prévu par la FFHB. Le médecin fédéral, Dr Frédérique BARTHELEMY, était étonné de la diffusion de ce document.

Ce courrier peut être diffusé aux licenciés, pour le montrer à son médecin traitant.

Gérard : avant le confinement, si « non » était coché sur l'un des points du questionnaire, le médecin ne s'interdisait pas de faire un certificat !

- Jean-Philippe : le certificat n'est pas qu'un bout de papier, le risque est évalué ou devrait l'être ! Le généraliste ne fait pas toujours ce qu'il faut pour évaluer ce risque.

Gérard : le questionnaire COVID est compliqué à remplir, bien que non obligatoire.

- Jean-Philippe : la terminologie utilisée n'était pas claire. Sur le fonds, il aurait été plus judicieux d'adapter le questionnaire existant...

Autre point soulevé par un Club : problématique des séances d'essai pour les non-licenciés.

Faire signer une décharge aux parents des enfants venant faire un essai n'est pas juridiquement recevable.

Médicalement parlant, il convient de ne pas faire de séance d'essai.

Serge : il est possible de faire une licence événementielle pour ces enfants, ils seront couverts juridiquement.

2. LICENCES 2020-2021

Saisie des licences dès juin 2020.

A ce jour 800 licences qualifiées environ et 900 à venir.

Michel : Tous les Clubs sont affiliés d'office, mais doivent renseigner le formulaire de rentrée via un lien google drive. Or, sans compte google, les Clubs ne peuvent pas le renseigner.

- Stévan : il faut s'assurer que le navigateur internet soit mis à jour, suite à une mise à jour de google drive. Il convient parfois de juste changer de navigateur internet.



Michel : la lettre envoyée par Béatrice Barbusse, Secrétaire Générale de la FFHB, est très bien rédigée, rappelant le rôle du Club, dans la reprise du handball, au regard du lien social.

3. ECHEANCIER DES REUNIONS DEBUT DE SAISON

Il est proposé l'échéancier ci-dessous, jusqu'à l'AG électorale :

- 31/08/2020 → Comité Directeur
- 28/09/2020 → CA
- 12/10/2020 → Bureau Directeur
- 23/10/2020 → AG

Ces prochaines réunions devraient être en présentiel au siège de la Ligue, si la situation sanitaire le permet.

Michel : le choix de la date de l'AG, au milieu des vacances scolaires de la Toussaint, n'est pas judicieux.

6. COMITE SOCIAL ECONOMIQUE

Les élections auront lieu ce mardi 7 juillet 2020, de 14h à 17h, suite à la mise en place du nouveau protocole, post confinement.

Dans le cadre de ces élections, deux salariées de la Ligue sont syndiquées auprès de CFTC Sport :

- Marie, se présentant en tant que titulaire
- Annita, en tant que suppléante

7. REUNION DES SECRETAIRES GENERAUX 2020

La réunion des secrétaires (Personnel Administratif et élus des Comités et de la Ligue) se déroulera cette année ce mardi 7 juillet 2020, à partir de 10h30.

Serge LARCHER et le personnel administratif de la Ligue seront présents au siège de la Ligue.

Les Comités seront en visioconférence.

A ce jour, seuls les Comités 53 et 85 ont confirmé leurs présences.

8. COPIL ANS 2020

Compte-rendu de la réunion COPIL ANS du 22 juin dernier

Tableau non encore diffusé, adressé au COPIL National. Le fichier refuse de mettre des montants supérieurs aux montants demandés → A corriger pour ne pas perdre des fonds.

David : des conséquences sur la répartition de l'enveloppe vers les structures ?

→ Non



Les Clubs ayant reçu une subvention, au titre de l'année 2019, doivent envoyer le bilan de leurs actions, faute de quoi ils devront rembourser la somme perçue !

La Baconnière (53) n'a pas renvoyé son bilan → Club à accompagner.

Un Club vendéen n'a pas pu faire son dossier, saisi trop tardivement. Il aurait dû appeler Serge pour débloquent son dossier....

→ D'où l'importance, pour les clubs d'informer leur Comité de leur démarche ANS.

Seulement 27 Clubs sur 180 ont fait une demande ANS...

Cette année, il a été possible de donner plus aux clubs demandeurs car il restait des fonds.

Thierry : les cerfas à remplir sont compliqués. Il faut simplifier les démarches pour les Clubs !

Michel : privilégier le fonds plutôt que la forme. L'essentiel est de se pencher sur le projet du club.

Fonds Territorial de Solidarité

De l'argent à récupérer !

Serge est en attente des informations de la Direction Régionale.

Les clubs qui ont des actions cet été doivent faire un dossier.

La somme de 660 000 € est attribuée aux Pays de la Loire, tous sports confondus.

Dossier pour l'apprentissage : en attente des dossiers non parvenus.

Service civique :

3 personnes font le suivi sur la Ligue : Anne (44), Emmanuelle Guyomarch (Nord 49/53/72) et Claude Delhomme (Sud 49/85).

Il faudrait qu'une personne par Comité réalise les suivis et valide les fiches actions.

→ Prévoir une visio entre référents.

Administrativement, c'est la ligue qui gère. La partie « suivi » pourrait être assurée par les Comités, par un bénévole.

Michel : en Maine et Loire, il n'y a pas de bénévoles pour couvrir cette mission à ce jour ; nous n'y sommes pas opposé. Michel fait cependant remarquer que, avant, c'est Jean-Christophe qui s'en occupait, ainsi que l'aide à la mise en place des Projets Associatifs.



David : en début d'olympiade, il y avait une organisation définie avec le déploiement d'un cadre d'état (Jean-Christophe) pour suivre et faire émerger les projets associatifs. Sa mission a été réorientée en fin de saison 2017/2018, au bénéfice du déploiement de l'ITFE. Une embauche avait été demandée à l'époque...

C'est ce suivi qui contribue à la réussite du projet Service Civique.

Un joueur Pro ne doit pas être Service Civique pour compléter ses revenus.

→ Faire un courrier aux Clubs pour leur rappeler la bonne démarche.

Jean-Christophe : le tuteur doit savoir dans quoi il s'engage. C'est tout l'intérêt du suivi...

Nous devons nous montrer garant des règles sinon nous risquons de perdre l'agrément.

→ Il faut agir auprès des clubs en infraction

Patricia : la Commission Service aux Clubs faisait ce travail...

9. PACTE DE DEVELOPPEMENT 2020

Baisse de 328 € par rapport à l'année dernière soit 114 274 € pour les Pays de la Loire.

PPFM : 14 960 €

PPFF : 23 618€

Service aux Clubs : 35 584 €

Formation : 16 112 €

Arbitrage : 24 000 €

Le bonus distribué, de 70 000 €, est réparti cette année en fonction du nombre de Clubs sur chaque territoire. Cette année, nous avons perdu quelques Clubs, donc légère baisse de la dotation globale.

Pierre : inquiétant de changer de mode de calcul d'une année sur l'autre !

Serge : ce changement s'observe uniquement sur la part consacrée au bonus. Le mode de calcul sur la part principale est inchangé.

Les critères de répartition ne sont cependant pas très clairs, sur le Service aux Clubs notamment. C'est plus clair sur le PPF.

→ Faire une visio fin août pour déterminer la répartition, entre les 6 présidents de structure.

→ Les mêmes acomptes de l'année dernière peuvent être versés d'ici là



10. TOUR DES COMMISSIONS

ITFE

Gérard : sur le site, le dernier PV date d'octobre 2019 → mettre le site à jour.

Gérard souhaiterait avoir un récapitulatif des personnes inscrites par formation

- Les membres du Pôle de Direction ont un accès au fichier des inscriptions (ndlr : ce tableau a déjà été envoyé à André à deux reprises).

Gérard : bilan des temps passé sur la formation « Accompagner les pratiquants ». Les heures sont sous estimées.

La formation animateur de formation : non concerné par la convention... ?

Benoist n'est pas sollicité pour la formation Arbitrage alors qu'il est formé pour ça.

- Accompagnateur Ecole d'Arbitrage et Animateur Ecole d'Arbitrage sont des formations qui n'existent pas en tant que telles, mais ce sont des associations de modules.
- La formation « Animateur de Formation » est nouvelle sur 2020/2021. Effectivement, une convention aurait dû être réalisée en amont.

Thierry : qui définit le nombre d'heures des mises à disposition ? 160 heures de mise à disposition, c'est énorme... Les salariés de Comité travaillent en priorité pour leur Comité, pas pour l'ITFE.

- Erreur de communication de la part de l'ITFE sur la diffusion d'un tableau non validé. Un rectificatif sera envoyé prochainement.

Michel : les volumes horaires sont insuffisants. Le temps de préparation est plus lourd qu'annoncé dans la convention.

Thierry : le volume horaire ITFE va devenir de plus en plus important. Les salariés des Comités ont leur mission.

→ Il faut s'interroger sur le fonctionnement de l'ITFE. Problème d'articulation entre l'ITFE et les Comités.

Michel : D'autres techniciens comblent les missions du CTF lorsque ce dernier est à la disposition de l'ITFE.

Jean-Noël : nos formateurs doivent être des professionnels certifiés, c'est imposé par la Fédération. La professionnalisation du sport se met en place.

David : la problématique de management des salariés, en lien avec l'intérêt pour la mission est réelle, il faut y être attentif.

Avant l'ITFE, les missions étaient menées par les CTF des comités avec encaissements des droits de formations.

Dans notre stratégie de recrutement, il faut que nous formions d'autres cadres de clubs → Il convient alors de choisir notre fonctionnement : employer les CTF ou pas ?

Jo : le temps global de la formation territoriale est-il quantifié ? Répartition à faire dans chaque secteur : temps de formation, de déplacement. Où mettre les actions de formations dans le territoire ?

- Jean-Noël : un document régit l'ensemble des heures produites, qui sont tracées.



Jean-Christophe : 2.5 équivalents temps plein couvrent actuellement les actions ITFE. Embaucher une personne pour intervenir sur toutes les formations et couvrir tout le territoire ? Cette personne n'existe pas et c'est même un danger de ne faire reposer toute cette charge que sur une seule personne.

Trouver un juste équilibre entre les deux. Conserver un réseau de personnes proches, le plus éclaté géographiquement. Le nombre de stagiaires rentre aussi en ligne de compte : 5 stagiaires sur toute une région impliquent des déplacements...

Par rapport à l'ancien système de formation, il nous faut plus de moyens qu'avant : la charge professionnelle a augmenté.

Thierry : nous risquons de paupériser les actions mises en place sur les niveaux de détection, les missions ETR... Nous mettons en danger les Comités quand il s'agit de laisser 20% du temps de travail du CTF...

CRL

RAS.

COC

Les compétitions sont en place. Les engagements se sont bien passés.

Un championnat est non complet : -20 Féminin. Ce-dernier est pourtant une réserve pour les équipes seniors...

ASPTT NANTES, en féminin, a demandé à être relégué en Prénational, bien que déjà relégué de N2 vers N3.

→ Nous perdons un niveau de jeu féminin national ! Il aurait pu être repêché en N2 mais le Club avait perdu ses joueuses.

→ Les Clubs accédant de la N3 à la N2 doivent être accompagnés ; sur le plan sportif notamment.

Thierry : nous sommes mauvais sur la gestion du Handball féminin. Il faut y mettre les moyens humains et financiers...

Pierre : l'ASPTT N était monté en numéro 2 l'année dernière. Faut-il accepter une 2^{ème} équipe ?

David : les clubs ne misent pas sur la jeunesse disponible dans leur club, mais veulent assurer avec les anciennes, moins disponibles pour s'entraîner...

Jo : Travailler sur le long terme pour former les joueuses, c'est le fondement même des clubs. A nous de les accompagner.

Thierry : 12 filles à la Section Sportive de la Colinière l'année dernière, seulement 4 cette année. Nous n'arrivons pas à créer une réserve... Il va falloir retravailler sur le système de détection.



Parution des calendriers nationaux. Les championnats commencent en septembre. Si la situation sanitaire oblige à retarder le championnat, le calendrier de la 1^{ère} phase ne sera pas perturbé : les dates 1, 2... seront reportées.

L'année blanche sera retenue si la 1^{ère} phase du championnat ne peut aboutir dans sa totalité.

Les poules de 12 sont formées en 2 groupes de 6, en matchs aller-retour.

La COC demande à ce que l'appellation des championnats départementaux soit harmonisée sur tout le Territoire : avoir le même langage, éviter les brassages jusqu'en janvier pour certains comités. Etre clair pour faciliter les désignations d'arbitres.

Adopter la codification la plus connue en adaptant le vocabulaire commun : U17 et non plus -17.

ETR

Visios avec les CTF autour des contenus concernant les Sections Sportives et la détection. Tous les employeurs ont reçu les comptes rendus.

POLE

RAS.

CTA

Absent.

STATUTS ET REGLEMENTS

Les conventions ont été traitées lundi dernier, par visioconférence.

Concernant la CMCD, 101 courriers seront envoyés d'ici la fin de la semaine...

MEDICALE

Cf. point 1.

HANDESEMBLE

Visio de la commission le 23 juin dernier. La prochaine réunion sera en septembre.

En attente des engagements des clubs.

Une nouvelle équipe en 44 s'est engagée : ECLAIR CHAUVE HB.

Patricia évoque la situation de Marie pendant le confinement et déplore que le certificat médical présenté n'ait pas suffi dans un 1^{er} temps, à autoriser le maintien à domicile. Il est inadmissible de prévenir une salariée le dimanche soir à 21h50 pour annuler la décision du vendredi exigeant sa présence à la ligue, sans tenir compte des conséquences que cela a engendré.

DISCIPLINE

Tous les dossiers sont traités.

Les commissions ont été réduites pour ne pas être trop nombreuses.

Un dossier reste en suspens et sera traité ultérieurement.



Problèmes des réseaux sociaux très perturbateurs toujours d'actualité. Deux clubs du 44 sont concernés : HBC BLAIN et HBC SAUTRON attendent la prochaine réunion en présentiel pour finaliser le traitement du dossier.

Fin de la visioconférence à 21h20.

Nathalie CHEVET
Secrétaire de séance

Serge LARCHER
Président de la Ligue